

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 Lieu du contrôle: HOGE BUIZEMONT 13, 9500 GERAARDSBERGEN, Belgique

📄 Type de contrôle: Contrôle Périodique (6.5)

📅 Date du contrôle:
29/04/2026

📅 Prochaine visite avant le:
29/04/2027

👤 Agent-visiteur:
Celia Caussin

CONCLUSION : NON CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	PEB CERTI BV
Adresse	Blaisantvest 105 -, 9000 Gent, België
Propriétaire, exploitant ou gestionnaire	
Nom	Inconnu
Adresse	Belgique
Installateur	
Nom	Inconnu
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	HOGE BUIZEMONT 13, 9500 GERAARDSBERGEN, Belgique
Numéro de compteur	1SAG1100626438
GRD	Fluvius
Type de locaux	Huishoudelijke Elektriciteit
Code EAN	NC

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambertmont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles

Base(s) Règlementaires



RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Contrôle Périodique (6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2020 et après le 01/10/1981 Avant le 01/10/1981
Fondations	Avant 81
Des dispositions dérogatoires pour les anciennes installations électriques domestiques existantes ont été appliquées (Livre 1 8.2.1)	
Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)	

Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Fluvius
Numéro de compteur	1SAG1100626438
Code EAN	NC
Liaison compteur-tableau	XVB 4X10
Tension de service	2 x 230 V
Protection générale	40 2P
Protection maximale admissible	40 2P
Nombre de tableaux	
Prise de terre	Piquet de Terre
Résistance de terre (Ω)	Niet meetbaar
Description de l'installation	DIFF 300mA 2P 40A 30mA 2P 40A DISJ 6X 2P C16 1X 2P C25 1X C25 4P
Raccordements	OK

Contrôles et essai

Équipements de test:

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielles	NOK
Test BP du DDR	OK
ΔI_n	OK
Contrôle de l'état	NOK
Résistance de terre (Ω)	Niet meetbaar
Isolement ($M\Omega$)	<0,5
Matériel fixe	NOK
Protection contre les contacts directs	NOK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	OK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK
---------------	-----

Infractions

Code	Libellé	Paragraphe
Schémas & administratif		
108	Le schéma unifilaire est absent, incomplet ou ne correspond pas à l'installation.	L1 2.12 ; 2.13 ; 3.1.2.1; 9.1.1; 9.1.2
102	Le schéma de position est absent, incomplet ou ne correspond pas à l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.
Coffret(s) électrique		
201	La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	L1 3.1.3.3
203	Le(s) coffret(s) de répartition ne sont pas de classe 1 ou 2.	L1 5.3.4.2
207	Protéger correctement les pièces nues sous tension et accessibles.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4
210	Réaliser et/ou compléter le repérage avec lettres pour les circuits initiaux et des chiffres pour le positionnement dans les circuits initiaux.	L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.
Mesures et tests		
304	De waarde van de isolatieweerstand, gemeten onder de testspanningen, moet voor elke kring, waarbij de verbruikstoestellen afgekoppeld zijn, minstens gelijk zijn aan 1000 maal de waarde in V van de testspanning (minimum 0,5MΩ bij een testspanning van 500V).	L1 6.4.5.1.
303	La continuité des liaisons équipotentielles et/ou des conducteurs de protection n'est pas garantie.	L1 4.2.3.2 , 4.2.4.3
Mise à la terre		
402	Le dispositif de coupure ou la barrette de sectionnement est manquant, difficilement accessible, inaccessible ou n'a pas pu être ouvert.	L1 : 2.5 ; 5.4.2.1 ; 5.4.3.5
411	Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection.	L1: 5.4.3.5.; L3:&5.4.3.5.
Installation		
703	Les interrupteurs, les prises et boîtes de branchement doivent être ajustés ou fixés.	L1 5.2.6
706	Les connexions doivent être réalisées dans les tableaux, les boîtes de jonction ou de dérivation, aux bornes des interrupteurs et aux prises de courant, dans les armatures de plafond, servant à suspendre l'éclairage et de dérivation.	L1 5.2.6
716	Prévoyez des matériaux dans des locaux habituels dont les enveloppes ont le degré de protection (IP) est au moins IP2X (IPXX-B) et pour des locaux publics au moins le degré de protection IP4X (IPXX-D).	L1: 5.1.4.; 4.2.2.3.; 4.2.2.2.
Canalisations		
808	Les conducteurs de type VOB doivent être posés dans des conduits appropriés.	L1: 5.2.9.3.; L1:5.2.9.6.
Mise à la terre		
418	La continuité du conducteur de protection de la broche de terre est à revoir.	L1:5.3.5.3.g. & 5.4.3.5
Coffret(s) électrique		
235	Le matériel électrique est à refixer selon les règles de l'art.	L1:1.4.1.2.;L1:1.4.1.3

Code	Libellé	Paragraphe
Liaisons équipotentiels		
301	La continuité des liaisons équipotentiels principales n'est pas assurée.	L1:4.2.3.2.
306	La continuité des liaisons équipotentiels supplémentaires n'est pas assurée.	L1:4.2.3.2.

Remarques

- Deze controle omvat enkel de zichtbare delen van de installatie.
- De uitgevoerde controle is een momentopname op het tijdstip van het bezoek. Dit verslag geeft uitsluitend de toestand van de elektrische installatie weer op het moment van de controle.
- De eventuele foto's die bij dit verslag zijn gevoegd, zijn niet exhaustief; er kunnen zich nog andere gelijkaardige inbreuken in het pand bevinden.
- Het pand was gemeubileerd op het moment van de controle.
- Het is mogelijk dat bij een volgende controle andere inbreuken worden vastgesteld, na voorlegging van de schema's van de installatie.

Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle avant le 29/04/2027. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutés sans retard.

L'agent Visiteur


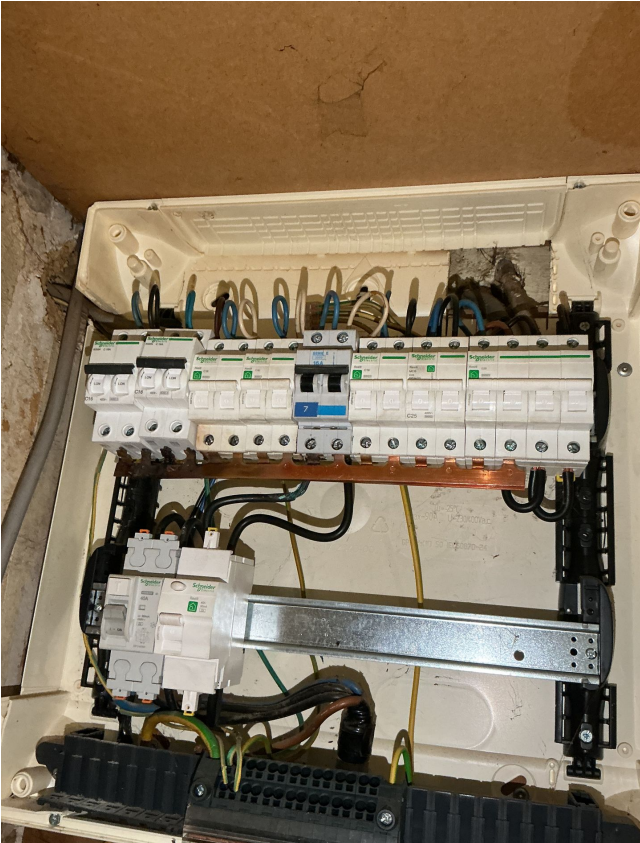
Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation



L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.


L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.


L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.


Annexes


Libellé	Photo
Infractie	
Infractie	

Libellé	Photo
Infraction	
Infraction	

Libellé	Photo
Infractie	

Libellé	Photo
Infractie	

Libellé	Photo
Infractie	

Libellé	Photo
Infractie	

Libellé	Photo
Infractie	